

Préavis no 28/2022

Au Conseil Communal

de et à

1530 PAYERNE

Payerne, le 09 janvier 2023

Rapport de la commission chargée d'étudier

Le préavis no 28/2022

« Remise à ciel ouvert et revitalisation des ruisseaux

du Motélon et du Crèvecoeur »

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Conformément au règlement du Conseil communal la commission chargée de l'étude du préavis 28/2022 vous fait part de son avis.

La commission était composée de :

Mesdames Carina De Almeida Silva Godinho

Dominique Gilliand, Présidente Rapporteuse et

Messieurs Franck Magnenat

Laurent Brodard

Jocelyn Canope

Sébastien Tappy

Philippe Savary

La commission s'est réunie une seule fois le lundi 21 novembre 2022. Monsieur le Municipal Jacques Henchoz accompagné de Monsieur Vincent Python, chef des services de la police des constructions et des domaines, cours d'eau et forêts nous

ont rejoint. Ils ont répondu à toutes nos questions et fourni de généreuses précisions. Le plan cadastral du stand du Vernex nous a également été remis en sus afin d'apporter toutes les précisions utiles pour compléter les informations fournies par ce préavis. Nous les remercions pour leur disponibilité.

En Préambule

Ce préavis découle d'une demande cantonale de planification des cours d'eau à revitaliser suite à l'entrée en vigueur en 2011 de la loi fédérale révisée sur la protection des eaux (LEaux) et de son ordonnance.

Suite aux inondations successives autour du stand du Vernex et à l'intérieur des infrastructures de Payernland, la prise en considération des dangers de crues est liée à ce projet afin de pouvoir bénéficier des subventions cantonales et fédérales.

Discussions et analyse

De nombreuses questions ont été posées concernant la proximité du stand des Vernex avec le nouveau tracé du Crèvecoeur :

- La Société des Tireurs à la Cible pourra recevoir à titre de compensation pour la perte subie d'une surface d'environ 486m², une surface légèrement supérieure de 502m² située sur le champ voisin (à l'ouest du stand et non à l'est comme indiqué dans le préavis), propriété de la Commune. Actuellement le stand amortit le bruit des tirs pour les tireurs se trouvant du côté de la tonnelle actuelle. L'utilité de l'installation d'une haie ou autre moyen pour atténuer le bruit sur la parcelle voisine où se trouveront les tireurs demeure réservée.
- Plusieurs arbres se trouvent sur le nouveau tracé du Crèvecoeur devant le stand (côté entrée). M. le municipal Jacques Henchoz précise que tout va être mis en oeuvre afin de pouvoir les conserver.
- Suite aux discussions de la Municipalité avec le Conseil des Tireurs à la Cible, une lettre de ce dernier lui a été délivrée comme accord de principe pour autant qu'ils puissent tout d'abord en parler lors de leur assemblée du 03 janvier 2023.

Une question a été posée concernant le tracé du Crèvecoeur qui fait un coude au coin au niveau du fitness. La commission a voulu savoir si cette option ne risque pas d'engendrer régulièrement des inondations à cet endroit et au demeurant si toutes les options du tracé du Crèvecoeur en particulier ont bien été étudiées. M. le Municipal Jacques Henchoz rappelle que le bureau BIOTEC Biologie appliquée SA et le bureau RWB Vaud SA ont travaillé sur tous les aspects liés au génie biologique ainsi que le dimensionnement du gabarit hydraulique (danger contre les crues). De plus M. Python précise que des considérations telles que la typologie des parcelles et leur propriétaire ont aussi été pris en compte (pt 2.3 page 6 du préavis). Dans ce contexte, les options des tracés choisies demeurent les meilleures et les risques sont mesurés.

Le choix du revêtement en dur (enrobé) a suscité une question quant à sa solidité dans le virage avec les passages de véhicules agricoles. La commission fait le vœu que la question soit bien étudiée sur l'opportunité ou non de poser un revêtement béton à cet endroit.

La commission a demandé des précisions sur le type de matériaux choisi pour réaliser la passerelle. Celle-ci sera construite en bois et sera exclusivement piétonne.

La perte d'environ 8'000 m² de SDA (surfaces d'assolement) provoquée par la remise à ciel ouvert de ces deux ruisseaux va être compensée sur le quota cantonal. Une solution satisfaisante a par ailleurs été trouvée selon le Municipal Jacques Henchoz avec les exploitants agricoles concernant leurs parcelles.

Suite à une question posée par la commission, M. Python précise que les conduites enterrées ne seront pas retirées mais pourront toujours servir en cas de crue pour évacuer l'excédent d'eau en surface.

Concernant enfin la question des subventions cantonales et fédérales, elles sont garanties selon les barèmes communiqués. La commune avancera le financement, raison pour laquelle le préavis mentionne l'entier de la somme. La demande de subside se fera en même temps que la mise à l'enquête.

Conclusions

Ce projet paraît bien pensé, harmonieux, tenant compte des risques inhérents au réchauffement climatique et des différents intérêts des propriétaires et

exploitants de l'endroit. Il est en accord avec les souhaits cantonaux et fédéraux quant à la loi révisée sur la protection des eaux.

De ce fait, après étude de ce préavis, la commission vous propose à l'unanimité de ses membres d'accepter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis no 28/2022 de la Municipalité du 2 novembre 2022

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

Article 1 d'autoriser la municipalité à réaliser les travaux de remise à ciel ouvert et de revitalisation des ruisseaux du Motélon et de Crèveœur, tels que décrits dans le présent préavis, pour un montant de Fr. 2'080'000.-, dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales et fédérales de Fr. 1'976'000.-,

Article 2 d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 2'080'000.-,

Article 3 d'autoriser la Municipalité à amortir la somme de Fr. 104'000.- sur une durée de 30 ans.

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission

La Présidente-rapporteure

Dominique Gilliard
